

COMITE DIRECTEUR EXCEPTIONNEL  
Lundi 3 avril 2006 à Rueil Malmaison

Présents : Yves ALBERT, Guy BERNIN, Christian DELOBELLE, Guillaume DUBORPER, Jean Claude DUFOUR, Jean Yves FLEURANCE, Cédric GIRARD, Christian HEZELY, Raphaël HODOROABA, Patrick JEAN, Marie Pierre JOUBERT, Maurice LANGRY, Patrick LEMESLE, Philippe LETARTRE, Christian SIMEONI

Excusés : Marc DEFOOR, Josiane DI MEO, Brigitte GALLET, Alain GUZMANN, Jean Luc HERMENT, Jean Marie LEMERCIER, Nathalie MEAUX, Maurice PELLEQUER, André PRIEUR, Maryse TAILLEBOIS

Absent : Gérard THOS

Cette réunion devait être une réunion de bureau mais une lettre de la FFTA de mise en demeure nous étant parvenue nous avons demandé à tous les membres du Comité Directeur de venir pour ce comité directeur exceptionnel.

Le déroulement des événements :

**Lundi 27 mars 2006 :**

Le secrétariat du Comité Régional reçoit une lettre recommandée de mise en demeure avec A.R. émanant de la F.F.T.A..

Dans ce courrier daté du 24 mars, la F.F.T.A. nous informe qu'un club francilien a attiré son attention sur certaines irrégularités survenues en amont ainsi qu'au cours de notre A.G. dont elle retient notamment un délai de convocation non respecté, l'élection d'un candidat supplémentaire et la non-communication de la liste des candidats au Comité Directeur.

Cette lettre ne cite pas le nom du club et n'est pas accompagnée d'une copie de la lettre du requérant.

Par ce courrier, la F.F.T.A. nous met en demeure d'organiser sous 9 jours (avant le 6 avril) une nouvelle assemblée générale ce qui est irréalisable et surtout totalement illégal.

Dans l'hypothèse où nous renoncerions à cette requête la menace est clairement exprimée de refuser la participation des élus de notre Région à l'assemblée de la F.F.T.A. du 8 avril 2006.

Notre Président Christian HEZELY, est difficilement joignable sur son lieu de vacances, bien méritées. Toutefois, le secrétaire général planifie, dans la hâte pour le lundi 3 avril, un comité directeur afin que tous les membres disponibles puissent participer.

Le téléphone et Internet aidant, nous étions en train de préparer une réponse lorsque surprise .....

**Jeudi 30 mars 2006 :**

Un fax est reçu au secrétariat. Il vient du C.N.O.S.F. qui nous invite à participer à une réunion de conciliation le lundi 3 avril à 10h45.

Puis un mail nous est adressé, émanant toujours du C.N.O.S.F., par lequel nous recevons l'ensemble des pièces du dossier.

Nous apprenons ainsi que le requérant est M. Patrick BOURDIN, Président de la 1<sup>ère</sup> Cie de Montreuil.

**Vendredi 31 mars 2006 :**

Devant l'urgence de la situation et en l'absence du Président, Christian DELOBELLE et Patrick LEMESLE prennent en charge le dossier. Patrick LEMESLE prend immédiatement contact avec le C.N.O.S.F. pour confirmer le rendez-vous et l'envoi d'un mémoire comme il est demandé sur le courrier du C.N.O.S.F..

Une réponse circonstanciée reprenant un à un les éléments d'accusation est envoyée au C.N.O.S.F. le 31 après-midi.

**Lundi 3 avril 2006 : Jour J :**

C'est l'estomac un peu noué que nos trois représentants (Christian HEZELY « rentré, pour l'occasion », Christian DELOBELLE et Patrick LEMESLE) se rendent à cette convocation.

Sont présents M. BOURDIN et DUCASSE pour représenter la 1<sup>ère</sup> de Montreuil et M. BOUCLET et DUPIN pour représenter la F.F.T.A. en tant qu'observateurs.

Le débat peut commencer.

Nous apprenons que la première lettre reçue par la F.F.T.A. était datée du 13 mars 2006.

Le conciliateur balaie l'ensemble des points d'accusation, satisfait sans doute par les réponses apportées dans notre courrier.

Il s'attache à étudier plus précisément le point principal du litige, c'est-à-dire l'élection des représentants du Comité à l'assemblée générale de la F.F.T.A..

Après quelques questions posées aux deux parties sur le déroulement de cette élection, le conciliateur considère que, comme le ferait un juge, l'écart entre les voix obtenues par M. BOURDIN et le dernier élu de la liste est suffisamment important pour considérer que le résultat n'est pas de nature à être remis en cause.

Il s'adresse alors aux deux parties et leur propose de signer un procès verbal de Conciliation constatant l'arrêt de toute contestation, ce que chacun accepte.

La validité de notre Assemblée Générale n'est donc pas remise en cause et les délégués élus pourront siéger normalement lors de l'assemblée générale de la F.F.T.A. le samedi 8 avril 2006.

**N.B :** L'ensemble des documents relatifs à ce dossier sera transmis aux Présidents de clubs de la Région afin qu'ils puissent les mettre à disposition de leurs adhérents et que chacun des archers franciliens puisse les consulter et en parler.

Questions diverses :

- Il y avait un problème d'arbitres pour le championnat régional de tir en campagne. Il est résolu puisque Mme GALLET et MM. DESRUTIN ET CORVAGLIA assureront l'arbitrage. L'organisateur est Ste Geneviève des Bois mais sur le terrain de Marcoussis.

**Il est rappelé que s'il n'y a pas d'arbitre sur un championnat, il ne peut pas être sélectif.**

- Meaux : du 8 avril, il manque un arbitre et un délégué technique.
- Un document élaboré par les 2 cadres techniques du Languedoc Roussillon, avec la collaboration de Guillaume, sera utilisé à partir de la prochaine saison. Il est composé de fiches, et le coût du fascicule est de 1 euro. Le principe est de donner un outil facilement utilisable aux archers qui devront apprendre à s'évaluer dans un premier temps. Cette auto-évaluation sera validée par un membre de l'ETR.

Le deuxième niveau sera Initiateur.

Nous avons acheté 10000 fascicules. Si on veut fidéliser les gens, c'est dans les 6 mois qui suivent leur inscription et ce fascicule peut aider. Les fascicules seront vendus aux clubs, après que nous ayons organisé une réunion avec les membres de l'ETR et ensuite avec les responsables des commissions formation départementales. Les documents seront donnés aux cadres diplômés.

- La FFTA a créé des lettres de félicitation pour récompenser certains archers. Les formulaires devront lui parvenir avant le 31 mai et la réception de ces lettres est prévue pour le 15 octobre.
- Il y a également les plaquettes de bronze et d'argent. Pour avoir celle d'argent il faut déjà posséder celle de bronze. Un certain nombre d'années est requis pour l'obtention d'une plaquette.
- Chennevières : nous avons reçu une lettre du Président du COGETARC prenant acte de la décision du comité directeur du Comité Régional.
- Nous avons reçu un courrier du responsable Arbitre de la Compagnie de Viarmes suite à la récente DR campagne. Il y a eu quelques soucis d'organisation lors de la compétition, ainsi qu'avec quelques tireurs.